

## **Attestation de miracle à Limoux**

**(AD 11 3E 2279 - Azam notaire à Limoux).**

*L'an mil six cens quatre vingt dix et le vingt troisième jour du mois de janvier après midy dans la ville de Limoux diocèse de Narbonne sénéchaussée du dit Limoux régnant très chrestien, très glorieux, et très victorieux prince Louis Legrand quatorzième de nom par la grace de Dieu roy de France et de Navarre devant le notaire royal et tesmoins et en présence de Monsieur Maître Guillaume de Boyer conseiller du roy au sénéchal et siège présidial de ceste ville s'est présentée personnellement Catherine Ortouls femme de Salvy Moulis m<sup>e</sup> tisseran des draps du dit Limoux laquelle de son pur mouvement et pour la seule gloire de Dieu a déclaré et atteste estre véritable qu'au mois de juin dernier mil six cens quatre vingt neuf estre aveugle depuis six semaines et tous les remèdes humains lui aiant esté inutiles pour recouvrir la veue, elle fust un jour visitée par le Révérend Père Léon Melié scindic du couvent S<sup>t</sup> Augustin de la présente ville, lequel après l'avoir consolée et disposée à souffrir avec patience et résignation à la volonté de Dieu il lui dit qu'il avait une couronne des roses qui avait esté sur la teste de nostre dame de pitié érigée dans leur église au grand couvent de Tolose et que si elle vouloit implorer avec foy le secours de la Sainte Vierge elle pourroit recouvrir la veue par l'attouchement de ceste couronne ce qu'elle demanda d'abord avec instance, et à même temps le dit père Melié dit à Moulis son mary de le suivre quil lui baileroit la couronne ce que le dit Moulis fit et ayant pris la couronne la porta à sa maison et la passa sur les yeux de sa femme et en suite luy la mit sur sa teste et dans le moment ses yeux s'ouvrirent et son aveuglement cessa et par un sentiment de foy elle recouvra la veue qu'elle avoit perdue depuis cinq à six semaines, et comme c'est un miracle que Dieu a fait en sa faveur par l'intervention de la S<sup>te</sup> Vierge qu'elle avoit implorée pour obtenir la guérison elle a creu le devoir rendre notoire à la postérité, et de l'attester véritable en présence du dit Moulis son mary et de Jeanne Vilhac sa belle fille qui en ont esté aussi des tesmoins oculaires lesquels icy présents confirment et ratifient unanimement la vérité de ce dessus pour servir à l'argumentation de la foi et de la dévotion du peuple envers la très S<sup>te</sup> Vierge, sur quoy et en tout ce dessus par le dit sieur conseiller a esté interposé son autorité judiciaire fait et récité èz présences de Messieurs Jean Espa, Pierre S<sup>t</sup> Père, et Nicolas deJean et de Jean Antaignac<sup>1</sup> consuls modernes de la présente ville et du sieur Jacques Maurel marchand apptocaire de m<sup>e</sup> Jean Narbonne procureur au sénéchal et siège présidial de m<sup>e</sup> Jean Rieux huissier audit siège tous habitants audit Limoux et encore du sieur Jean Amalric et de Jean Pierre Bec habitants du lieu de Pieusse signés avec le dit sieur conseiller, le dit Moulis marqué les dites Ortouls et Vilhac ont dit ne scavoir et de moy notaire subsigné*

---

<sup>1</sup> Ce dernier a été rajouté en fin de document.